Noé

LE MAGAZINE DE ONE VOICE

VIVRE SANS TORTURE

Opération carton rouge 2

VIVRE LIBRE

Chasse à courre 5

VIVRE EN PAIX

Morsures de chiens 12

NOUVELLES

Grenelle des animaux 14

ENCART CENTRAL, LETTRE ET ENVELOPPE T

N°50 MAI 2008

SPECTACLES AVEC ANIMAUX

L'arrière-scène révélée

page 10

ONE VOICE

PAPIER RECYCLÉ

PRIX : 3 € / 19,68 F

OPÉRATION CARTON ROUGE :

Mobilisation nationale contre l'expérimentation animale !

L'OPÉRATION CARTON ROUGE, LANCÉE PAR ONE VOICE POUR DÉNONCER L'UTILISATION CROISSANTE D'ANIMAUX DANS LES LABORATOIRES A COMMENCÉ.

ENSEMBLE, MOBILISONS-NOUS POUR DÉNONCER CETTE EXCEPTION FRANÇAISE !

ONE VOICE

Chères Amies, Chers Amis,

Un « cœur compatissant » bat depuis bien longtemps en Chine, même si aujourd'hui le gouvernement tente de l'étouffer. Nos enquêteurs, qui ont mené une enquête sur l'industrie de la viande de chien, l'ont bien perçu dans le peuple. C'est la raison pour laquelle One Voice organise une aide, sur place, aux militants chinois. Leur formation commence en juin.

La question de l'attitude de l'homme vis-à-vis des autres êtres, posée par la Chine dès le premier millénaire, est au cœur de l'éthique plus de 1 000 ans après.

Nous devons être inébranlables, granitiques, pour pointer sans cesse cette question au gouvernement chinois, mais aussi à tous les gouvernements, dont celui de la France.

C'est ce que fait One Voice. Et justement, en France, en refusant d'être complice de la mascarade du « Grenelle des animaux » où la véritable question de l'attitude de l'homme vis-à-vis des animaux est soigneusement détournée (voir p. 12 et 13). One Voice ne fera jamais de compromis avec la vérité de la condition animale. Même si elle dérange les grands lobbies. Ce cœur compatissant, nous ne le laisserons pas mettre en sourdine, nous continuerons à le faire entendre dans notre société. À force de travail auprès de la population, les pouvoirs publics suivront l'opinion publique. C'est inéluctable.

En ce moment, c'est pour l'opération « Carton rouge à la France » que nous avons besoin de votre détermination. Faisons de la marche vers l'Assemblée nationale, une marche mémorable !

Et puis, il y a la cause des droits des humains et des animaux honteusement bafoués en Chine et au Tibet, mais aussi partout dans le monde. Partout dans le monde, où les humains les plus pauvres crient leur faim pendant que des céréales, massivement cultivées, servent à « produire » des êtres sensibles voués à la brutalité de l'élevage et à la tuerie des abattoirs !

Page 16, One Voice appelle à élargir le front de la paix planétaire, le 15 août à Nantes, en organisant le passage de la « Flamme de la non-violence ».

Soyons un seul et même cœur compatissant, en action, souverainement.

Votre dévouée pour les animaux,

Muriel Arnal

PRÉSIDENTE FONDATRICE

« Il faut avoir pour toutes les créatures un cœur compatissant. »

Kan-ying-p'ien, le livre des actions et des rétributions, composé de 212 préceptes (960-1227 après J.-C.). Un des ouvrages les plus répandus en Chine.

Commentaires de ces préceptes : « Quand on voit des animaux en danger, il faut avoir soin de leur venir en aide et de leur conserver la vie. Ne laissez pas vos enfants s'amuser avec des mouches, des papillons ou des oisillons. Non seulement ils pourraient blesser des êtres vivants , mais encore ces pratiques éveillent dans les jeunes cœurs l'instinct de la cruauté et du meurtre. »

ONE VOICE

MISSION ABOLITION DE L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE « *VIVRE SANS TORTURE* »

Plus que la protection de la santé humaine, ce sont les intérêts financiers et le prestige de la médecine et de la science qui motivent le maintien de l'expérimentation animale. Des méthodes substitutives existent. Les animaux ne sont pas des « outils de recherche », ni des « éprouvettes vivantes ». *Les animaux sauvages et domestiques ont le droit de vivre sans torture.*

LA FRANCE CHAMPIONNE D'EUROPE DE L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE…

Tandis que la Coupe d'Europe de football se prépare, One Voice a décidé d'attribuer un carton rouge à la France en découvrant les statistiques déclarées par les laboratoires publiées en janvier 2008. Notre pays se distingue par une augmentation du nombre d'animaux expérimentés avec le triste record européen de 2 325 298 animaux utilisés dans les laboratoires en 2004, soit 19,19 % de plus qu'en 2002. Il est aussi premier pour les chiens, les chats et les primates. Quant aux souris, elles sont plus de 1,5 million à souffrir et à mourir chaque année dans les laboratoires français…

AUTRE PROVENANCE ?

Les chiffres déclarés dans ce rapport n'ayant fait l'objet d'aucun contrôle, on peut s'inquiéter de leur éventuelle sous-évaluation. Mais ils ne sont pas la seule information alarmante. L'origine de plus de la moitié des chats, des primates et d'un grand nombre de chiens est spécifiée « autre provenance »… Les chiens proviennent sans doute d'élevages américains, et ont été transportés dans les conditions dénoncées par One Voice depuis longtemps. Les primates ont pu être importés d'Asie et d'Afrique où, après avoir été capturés dans la nature, ils ont transité par de pseudo-élevages pour préserver les apparences. Quant aux chats… Bien sûr, l'origine ne change pas la douleur, mais cette opacité peut dissimuler une souffrance accrue liée à des captures d'animaux sauvages ou à des trafics.

DES OBJECTIFS DISCUTABLES

Depuis 1990, le nombre d'animaux expérimentés diminuait, conformément aux directives européennes. Mais depuis 2004, il recommence à augmenter. Grâce à nos campagnes et au soutien du public, chiens et chats font exception. Néanmoins, la volonté du ministère de la Recherche est inquiétante. Déjà en 2001, il déclarait que la limite était atteinte et qu'en dessous, la recherche ne pourrait plus progresser. Il précisait même qu'une augmentation était prévisible. Les chiffres de 2004 vont dans ce sens. Or de quels progrès s'agit-il quand, partout en Europe, la part belle est faite aux méthodes substitutives, aux résultats autrement plus satisfaisants ?

OPÉRATION CARTON ROUGE

One Voice a donc lancé l'opération carton rouge pour une mobilisation nationale. En signe de protestation, elle propose à chacun de signer et d'envoyer un carton rouge au président de l'Assemblée nationale. Le public est également invité à apposer son autographe sur un ballon de

ONE VOICE

football – en simili cuir et certifié éthique. L'ensemble de ces ballons de l'espoir sera déposé à l'Assemblée nationale le dernier jour de l'action. Des cartons verts sont quant à eux destinés au président du parlement du Portugal, en soutien au Manifesto Animal qui propose notamment l'abolition de l'expérimentation animale. Les Portugais sont également invités à envoyer des cartons rouges à la France par l'association Animal.

ONE VOICE

ONE VOICE

UNE TOURNÉE NATIONALE

À Nantes et à Orléans, premières étapes de la tournée nationale de One Voice, le public s'est montré très intéressé. L'équipe de volontaires de One Voice a permis la réalisation d'un théâtre-tract à la fois sobre et percutant. La mise en scène symbolisait l'expérimentation animale et son bourreau, faucheur de vies, devant un grand panneau rouge. Simultanément, devant un panneau vert, étaient représentées les méthodes substitutives et le chercheur, sauveur de vies… En parallèle, nos militants ont distribué de nombreux tracts d'information et de sensibilisation. Cette campagne est essentielle. La majorité des gens croit que les méthodes substitutives se développent et que la France, comme d'autres pays, expérimente de moins en moins d'animaux… Mobilisons-nous pour que la France évolue ! Rendez-vous nombreux le 6 septembre à Paris pour une marche de protestation jusqu'à l'Assemblée nationale pour y déposer, avec Muriel Arnal, les ballons de l'espoir. ■

La tournée et la marche de protestation

Samedi 17 mai à Lyon 14 heures place St-Jean
Samedi 14 juin à Lille 14 heures
Samedi 28 juin à Strasbourg 14 heures
Samedi 6 septembre à Paris 14 heures

Le rendez-vous pour chaque action ainsi que pour la marche à Paris sera confirmé sur notre site Internet une semaine avant chaque date prévue et pour chaque ville.

AVRIL 2008

Label One Voice : la gamme certifiée s'élargit

PAR JULIA DE QUEIROS

LE LABEL ONE VOICE, JUSQU'ICI RÉSERVÉ AUX COSMÉTIQUES « NON TESTÉS SUR ANIMAUX », SE DÉVELOPPE. IL VA DÉSORMAIS PERMETTRE D'IDENTIFIER D'AUTRES PRODUITS TELS QUE LES ALIMENTS POUR ANIMAUX.

Les aliments pour animaux aussi

Les cosmétiques seront les premiers à afficher le nouveau logo mais très bientôt, il permettra aussi de distinguer les boîtes de croquettes et autres pâtées pour chiens et chats non testées. La gamme des aliments pour animaux vient en effet de faire son entrée dans notre processus de certification. Et les perspectives sont grandes étant donné le nombre de fabricants d'aliments pour animaux en France et à l'étranger... Pas moins de 577 firmes ont déjà été contactées et une quinzaine de déclarations d'engagement ont été demandées.

FOTOLIA

FOTOLIA

L'un des plus exigeants

Les premières certifications ne seront pas délivrées avant plusieurs mois. Le label One Voice est en effet l'un des plus exigeants. Les produits qui l'obtiennent sont garantis 100 % non testés sur les animaux. Si un seul de ses ingrédients est testé, le produit n'est pas labellisé. Pour chaque produit commercialisé, le fabricant doit fournir autant d'attestations que d'ingrédients utilisés. Cela peut prendre plusieurs mois, voire une année. Cette première étape franchie, il s'engage à faire réaliser dans les six mois un audit par un organisme certificateur indépendant. Sa mission est de vérifier qu'une procédure de contrôle des différents ingrédients est mise en place. Cette dernière permettra à tout moment de justifier l'absence de tests sur les animaux.

Une gamme complète de produits

Le label One Voice s'applique uniquement à une gamme complète de produits. Lorsqu'un fabricant s'engage, c'est pour l'ensemble des produits de sa firme, d'où la difficulté d'intégrer certaines gammes au processus de certification. Il en va ainsi des produits de jardinage. De nombreux fabricants d'engrais produisent en effet également des insecticides, des raticides ou même des pièges à glu contre les souris. Difficile alors de leur délivrer le label ! Ces critères sont plus restrictifs que beaucoup d'autres. Mais seul un tel niveau d'exigence peut aller de pair avec une éthique véritable. Par des achats responsables et par la promotion du label auprès de son entourage et des firmes dont il est le client, chacun d'entre nous peut contribuer à la disparition de la cruauté envers les animaux. Le consommateur a ce pouvoir. ■

ISTOCKPHOTO

ILS SONT SUR LA VOIE DE LA CERTIFICATION...

Les produits cosmétiques seront les premiers à afficher le label One Voice. 26 firmes pourront bientôt l'apposer sur leurs emballages : 11 sont en cours de finalisation de la certification.

Au cours des six derniers mois, 14 nouveaux laboratoires ont reçu la déclaration d'engagement : Alepia Dr Constantini, Cosmétique naturelle des Monts d'Or, Cosmigea, Fleuron parfum cosmétique international, Forest People, H20, Kuomay Kyané, Neveux Raphaëlle, Officinea, Pureté, Savoir des peuples, Savonnerie du Regagnas, Terre d'Oc et Verlina Phytobiodis.

Mission animaux sauvages « *Vivre libre* »

L'ingérence des humains dans le monde des animaux sauvages est dévastatrice. La destruction massive de leur habitat (forêts primaires et autres écosystèmes sauvages), les captures pour une exploitation contre nature, les massacres, engendrent la disparition des populations et la détresse des individus. Les animaux sauvages ont le droit de vivre libres sur leur territoire.

CHASSE À COURRE

Ne jamais renoncer

Par Carol McKenna

Le soir du 18 novembre 2004, dans le cadre de notre lutte pour un monde plus favorable aux animaux, j'ai eu l'honneur d'assister, dans la galerie de la Chambre des lords, la Chambre haute du Parlement britannique, à un moment d'histoire du droit. L'assentiment royal était donné au *Hunting Bill*, une loi décisive mettant fin à la cruelle chasse à courre.

Comment une campagne pour interdire les distractions cruelles au Royaume-Uni a fini par porter ses fruits au bout d'un siècle.

iStockphoto

Il y avait de l'électricité dans l'air, non sans raison. Habituellement, une nouvelle législation doit être approuvée par les deux Chambres du Parlement. Les parlementaires de la Chambre basse, la Chambre des communes, étaient en grande majorité favorables à l'interdiction de la chasse à courre, comme l'était une vaste majorité de la population britannique. Cependant, les lords y étaient opposés : les amendements au *Hunting Bill* qu'ils avaient proposés auraient permis la continuation de la chasse à courre, mais les députés les avaient rejetés.

En ce jour décisif de novembre, les députés venaient de sortir de l'impasse en se référant au *Parliament Act*, une disposition rarement utilisée qui leur permettrait de passer outre les objections des lords, et c'est ainsi que le *Hunting Bill* allait être promulgué. Après plus d'un siècle de lutte, la campagne contre la chasse à courre en Grande-Bretagne allait enfin triompher.

Alors que les membres des deux Chambres étaient rassemblés dans la Chambre des lords pour assister à la promulgation de cette loi, l'atmosphère était tendue. Les pairs, qui avaient voté pour la plupart

FOTOLIA

contre l'interdiction, affichaient un air grave. Les députés, admis dans la Chambre des lords uniquement dans ce genre de moment solennel, s'entassaient derrière une barrière, dans l'expectative. Un officiel lut le titre du projet de loi, il y eut un silence pesant et le représentant de la reine, vêtu de son traditionnel uniforme rayé de courtisan et de sa perruque de cérémonie, annonça : «*La Reyne le veult !*» et s'inclina. Certains pairs se mirent à huer, mais leurs voix furent noyées au milieu des acclamations des députés qui avaient lutté si longtemps et avec difficulté aux côtés des défenseurs des animaux pour obtenir cette interdiction tant attendue.

Quelque temps plus tôt, lors d'une commémoration, un membre de la League Against Cruel Sports, âgé de plus de 80 ans, avait été acclamé pour avoir soutenu cette campagne depuis la Seconde Guerre mondiale sans jamais renoncer. Ne jamais renoncer : c'est le mantra que doivent adopter ceux d'entre nous qui militent pour les animaux. Au Royaume-Uni, dans notre combat pour les animaux victimes de la chasse à courre, nous n'avons jamais renoncé. Nous avons réussi à tenir le rythme et, ce qui est le plus important, nous avons réussi à gagner les hommes politiques à notre cause, à les inspirer, à les motiver et à collaborer avec eux. De façon déterminante, nous avons fait tout cela en restant dans le cadre de la loi, face à des adversaires puissants et qui disposaient de ressources financières considérables. Si nous avions entrepris de nous faire justice nous-mêmes, nous aurions perdu notre avantage moral. Nos adversaires auraient mis en pièces notre mouvement aussi facilement qu'une meute éreinte un renard – et la chasse à courre serait encore légale aujourd'hui.

DSSH

Un cerf poignardé dans une cuisine

En novembre 2007, un cerf terrorisé, poursuivi par une meute de chiens, se réfugie dans une habitation à Larroque, dans le Tarn. Un des chasseurs le rattrape dans la cuisine où il le poignarde à mort, traumatisant ainsi les propriétaires et leurs deux enfants.

FOTOLIA

Quelques-unes des grandes étapes de notre combat pour obtenir cette interdiction :

1891 Henry Salt fonde la Humanitarian League, dont l'un des objectifs est l'abolition de la chasse sportive.

1924 Fondation de la League Against Cruel Sports.

1949 Échec de deux projets de loi d'initiative parlementaire destinés à restreindre ou à interdire la chasse.

1959 La chasse au cerf est interdite en Écosse.

Début des années 1990 Quatre autres textes d'initiative parlementaire sont présentés… aucun n'est adopté. L'un de ces textes obtient cependant le soutien de 411 des 650 députés, un record, mais la minorité de députés partisans de la chasse parvient à retarder le processus jusqu'à la fin de la saison parlementaire.

1996 Trois grandes associations de défense des animaux forment une coalition pour tenter de faire interdire la chasse à courre. Initialement appelée Deadline 2000, la coalition est rebaptisée par la suite Campaigning to Protect Hunted Animals.

1999 Le Premier ministre, Tony Blair, annonce à la télévision que la chasse à courre « va être interdite ».

2000 Le Committee of Inquiry Into Hunting With Dogs in England and Wales (Comité gouvernemental d'enquête sur la chasse à courre en Angleterre et au Pays de Galles) conclut que la chasse à courre « occasionne de graves souffrances » chez les renards, les cerfs, les lièvres et les visons. Le gouvernement présente alors son premier projet de loi.

2001 Les députés votent en faveur de l'interdiction, tandis que les lords votent contre. Le projet de loi ne peut être adopté à temps en raison des élections. Le Parti travailliste gagne les élections et promet aux députés un autre vote sur la chasse.

2002 Le Parlement écossais interdit la chasse à courre en Écosse. La Chambre des communes et la Chambre des lords votent à

FOTOLIA

ISTOCKPHOTO

TSHDAY

ISTOCKPHOTO

«[...] le renard est une espèce douée d'un sens olfactif très développé et chez laquelle l'organisation sociale est complexe. La chasse à courre perturbe l'habitat des renards, leur marquage territorial et leur système social, qu'un renard soit pris en chasse ou non. Une chasse avec une meute de chiens ou avec des chiens terriers ne peut qu'entraîner la terreur et le stress chez l'animal chassé.»

DONALD BROOM,
professeur ès sciences animales
et bien-être animal
à l'université de Cambridge

nouveau : une fois de plus, les Communes votent pour l'interdiction et les lords pour la chasse avec permis. Le gouvernement lance des consultations publiques sur la chasse à courre, puis présente un autre projet de loi pour interdire la chasse au cerf et la poursuite des lièvres tout en continuant d'autoriser la chasse au renard, au vison et au lièvre avec permis. Le prince Charles aurait dit à Tony Blair : « Si le gouvernement travailliste réussit un jour à interdire la chasse, autant pour moi quitter ce pays et passer le reste de mon existence à faire du ski. »

2003 Les députés votent pour faire du projet de loi gouvernemental une interdiction totale de la chasse à courre. Le projet de loi est présenté à la Chambre des lords, lesquels le rejettent comme on pouvait s'y attendre. Ils en font un projet de loi pour l'octroi de permis de chasse et le renvoient à la Chambre des communes. Les députés le modifient jusqu'à en faire à nouveau une interdiction et le renvoient aux lords. Suite à cette partie de ping-pong législatif, le projet de loi finit par atteindre la fin de la saison parlementaire.

2004 Le gouvernement annonce son intention de faire voter une nouvelle fois les députés sur la chasse. Le projet de loi de 2003 pour interdire toute chasse à courre est présenté à nouveau. En septembre, les députés votent et renvoient le projet de loi à la Chambre des lords. Des manifestants en faveur de la chasse déclenchent de violents affrontements avec la police à l'extérieur du parlement et une poignée d'entre eux parviennent à pénétrer dans la Chambre des communes, ce qui provoque un scandale national.

ISTOCKPHOTO

18 novembre 2004 Après une journée d'allers et retours du texte entre les députés et les pairs, les députés invoquent le *Parliament Act* pour sortir de l'impasse et faire passer la loi, un moment historique que tant de gens attendaient depuis si longtemps.

18 février 2005 Le *Hunting Act* entre en vigueur, rendant illégale la chasse à courre du renard, du cerf, du lièvre et du vison en Angleterre et au Pays de Galles. ■

► *AGIR*

- **Écrivez à votre député pour lui demander sa position au sujet de la chasse à courre et s'il serait prêt à déposer une proposition de loi visant à l'abolir.**
- **One Voice publie un tract sur la chasse à courre. Commandez-le et diffusez-le autour de vous *(voir bulletin)*.**

ACTIONS EN JUSTICE

Les ours des Pyrénées sont en danger

PAR LE DR ÉRIC JANSSEN

TANDIS QUE LE CHASSEUR QUI A ABATTU CANNELLE EN 2004 EST RELAXÉ, ONE VOICE S'INQUIÈTE DU SORT DES DERNIERS OURS VIVANT DANS LES PYRÉNÉES ET RAPPELLE QU'ELLE S'EST TOUJOURS OPPOSÉE AUX INTRODUCTIONS D'OURS.

ISTOCKPHOTO

Tuée en protégeant son ourson

En 2004, un chasseur tuait l'ourse Cannelle. Reconnaissant qu'il avait bien commis l'infraction qui lui était reprochée (destruction d'un animal d'une espèce protégée), le procureur a néanmoins estimé qu'il se trouvait en situation de nécessité – équivalent de la légitime défense – il a abattu Cannelle car elle le chargeait pour protéger son ourson.

One Voice, partie civile dans ce procès, a rappelé qu'il était au courant de la présence de Cannelle et de son petit dans la zone où il était allé chasser le sanglier. Malgré cela, il a été relaxé. Avec plusieurs autres associations, One Voice a fait appel de cette décision.

Mort de la dernière ourse pyrénéenne

Cannelle était la dernière ourse de souche pyrénéenne ; l'espèce est donc aujourd'hui éteinte. La destruction d'un animal appartenant à une espèce protégée peut être sanctionnée par une amende de 9 000 euros et cinq ans de prison. Malheureusement, les tribunaux ne sont pas toujours sensibles aux actes de cruauté sur les animaux...

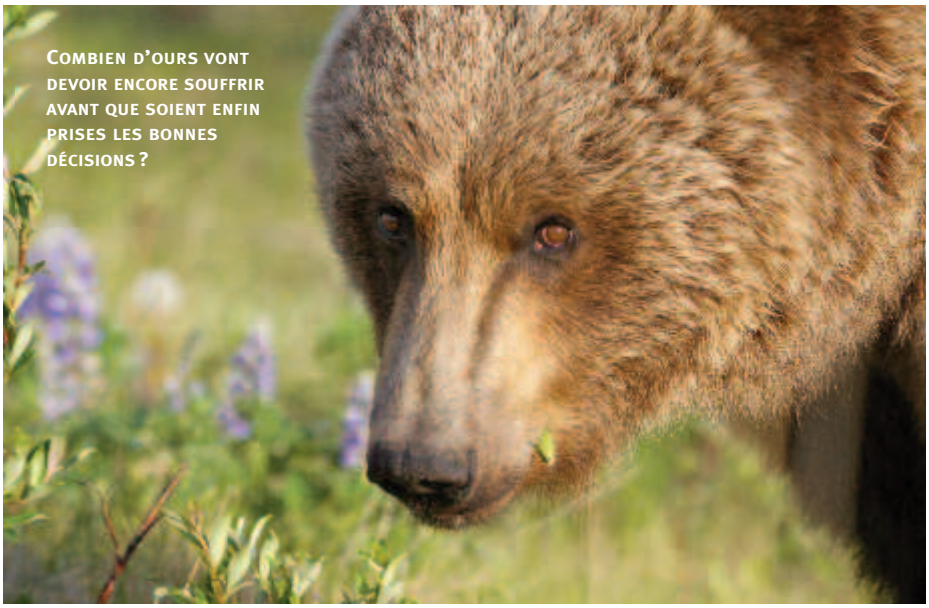

COMBIEN D'OURS VONT DEVOIR ENCORE SOUFFRIR AVANT QUE SOIENT ENFIN PRISES LES BONNES DÉCISIONS ?

FOTOLIA

Des ours slovènes sans espoir

Le sort de la quinzaine d'ours vivant dans les Pyrénées françaises préoccupe One Voice. Ce faible effectif est insuffisant pour reconstituer une population viable. Sur les cinq ours capturés en Slovénie et relâchés dans les Pyrénées en 2006, deux sont déjà morts. Palouma a fait une chute mortelle. Franska a été heurtée par une voiture et a eu une patte arrachée alors qu'elle traversait une route, lieu pourtant d'habitude évité par les ours. L'autopsie a révélé que son corps était criblé de plombs...

Les opposants à l'ours sont de plus en plus violents. Ils organisent des battues pour les faire fuir, voire les mettre en danger : des morceaux de verre ont été retrouvés dans des pots de miel déposés dans la montagne.

ISTOCKPHOTO

Des menaces de mort contre les ours

Avec le réveil des ours qui sortent d'hibernation, One Voice s'inquiète des menaces proférées contre eux, et en particulier contre Hvala – importée de Slovénie – et ses oursonnes Bambou et Pollen. Fermement opposée à l'introduction d'ours dans les Pyrénées, One Voice espère être enfin entendue. Les transferts d'ours s'accompagnent d'un traumatisme important pour ces animaux, arrachés à leur environnement. De plus, leur vie est mise en danger par des relâchés en milieu inconnu et hostile... Nous demandons donc au ministère de l'Écologie de stopper ces introductions qui ne sauveront pas l'espèce : le patrimoine génétique des ours slovènes diffère de celui de leurs cousins pyrénéens disparus. Elles sont en outre vouées à l'échec du fait de l'absence de consensus et d'acceptation des ours par la population locale. ■

One Voice demande la création d'un sanctuaire pour les ours captifs

L'argent et l'énergie consacrés aux plans d'introduction d'ours slovènes dans les Pyrénées pourraient être utilisés pour sauver des ours au lieu de livrer des cibles aux chasseurs. One Voice demande au ministère de l'Écologie d'interdire l'exploitation des ours dans des spectacles et de créer un sanctuaire pour les y recueillir.

Les conditions de vie des ours exploités par les cirques et les montreurs d'ours sont inacceptables. Ils sont enfermés dans des cages exiguës, soumis à une vie itinérante donc stressante, et victimes de mutilations (arrachage de dents). One Voice rappelle au gouvernement que plusieurs pays d'Europe ont déjà interdit l'exploitation d'animaux sauvages dans les cirques.

ACTIONS EN JUSTICE

Animaux sauvages en captivité : One Voice continue son combat

Plusieurs actions en justice, intentées par One Voice, sont en cours de procédure. Elles concernent notamment des mauvais traitements sur des animaux sauvages exploités par des cirques et le projet de création d'un delphinarium à Port-Saint-Père.

One Voice

Des infractions nombreuses

Lors de contrôles effectués dans des cirques en 2006 et 2007, nos enquêteurs ont relevé de multiples infractions. Ils ont ainsi observé de nombreux mauvais traitements, concernant notamment : des lions (dégriffage empêchant un lionceau de tenir sa nourriture, exposition en plein soleil et sans eau toute une journée...), des alligators (environnement complètement sec), une tigresse (morte depuis) et un dromadaire... Dans de nombreux cas – hippopotame, fauves, reptiles – il manquait le certificat de capacité – document légal nécessaire pour détenir des animaux sauvages...

Des animaux fournis par un zoo français

Dans la plupart des cirques, les registres, mal tenus, ne permettent pas de vérifier l'origine des animaux. One Voice a tout de même découvert que certains provenaient d'un zoo français !

Un des cirques, contrôlé par la gendarmerie, s'est révélé être en infraction vis-à-vis de la législation sur la protection de la faune sauvage depuis... 1990 ! Nos enquêteurs ont aussi relevé des manquements à la sécurité du public concernant les dispositifs permettant d'éviter tout contact avec les animaux dangereux.

Malheureusement, l'issue d'un précédent procès en début d'année, dans lequel One Voice était partie civile, ne laisse guère d'espoir. Les mauvais traitements constatés par les gendarmes ne retiennent pas toujours l'attention des tribunaux. Seule la désaffection du public pour ce type de spectacle permettra de faire évoluer la situation.

Un nouveau référé contre le delphinarium de Port-Saint-Père

One Voice a réitéré son action en référé, en partenariat avec SOS Grand Bleu, contre le projet d'ouverture d'un delphinarium par le zoo Planète Sauvage à Port-Saint-Père. Le tribunal avait rejeté un précédent référé, en juin 2007, estimant qu'il n'y avait pas d'urgence.

Dans notre nouveau référé, nous étayons nos arguments par des données scientifiques qui concluent que les conditions de captivité des dauphins dans des parcs à thème sont inadaptées à leur bien-être. Au contraire, elles les plongent dans un environnement stressant, source d'ennui et susceptible d'entraîner leur mort... ■

One Voice

One Voice poursuit son action contre l'esclavage des dauphins.

Investigations de One Voice chez un dresseur

PAR LORRAINE COLLARD,
ÉTHOLOGUE

IL EXISTE EN FRANCE DES CENTRES DE DRESSAGE POUR LES ANIMAUX UTILISÉS POUR LA PUBLICITÉ, LE CINÉMA, LA TÉLÉVISION OU LES SPECTACLES. QU'ILS SOIENT SAUVAGES OU DOMESTIQUES, EN PLUS D'ÊTRE SOUMIS À LA CRUAUTÉ DU DRESSAGE, LES ANIMAUX DÉTENUS DANS CES STRUCTURES SONT ENFERMÉS DANS DES CONDITIONS DÉPLORABLES. SUITE À UNE ENQUÊTE, ONE VOICE A PORTÉ PLAINTE.

UNE ENQUÊTE RÉVÉLATRICE

Depuis plusieurs années, One Voice a mené une investigation approfondie chez un dresseur. Les clichés pris sur place par notre enquêteur montrent les conditions dans lesquelles sont maintenus les animaux. En dehors des sessions de dressage au sein du circulaire, la plupart sont détenus dans l'obscurité. Les structures ne sont pas adaptées aux espèces et on constate un manque d'entretien et de nourriture lors des nombreuses absences du dresseur – absences durant lesquelles les animaux restent sans surveillance et sans soins.

ONE VOICE

Kangourous Ces individus ont récemment été « utilisés » pour les besoins d'une émission censée défendre les animaux... La cage étroite à l'intérieur d'un bâtiment est plongée dans une obscurité totale et ne leur permet pas un déplacement normal. Ils ne profitent d'un petit parc extérieur qu'en présence d'une personne. Le foin est dans un bac au sol alors que la nourriture des herbivores doit être disposée en hauteur, à l'abri de l'humidité et des excréments vecteurs de maladies auxquels ces animaux sont particulièrement sensibles.

Lions Les deux jeunes lions très apeurés n'ont pas d'enclos extérieur. Ils demeurent dans le noir lorsque la porte du hangar est fermée. Ces animaux présentent des comportements anormaux (stéréotypies) liés au manque d'espace et d'aménagement de leur enclos. Ces comportements se développent très rapidement chez les carnivores et particulièrement chez les félins lorsque leur environnement n'est pas optimal. Ils adoptent alors des comportements répétitifs ou redirigés pour pallier leur stress. Si rien n'est fait pour essayer d'en atténuer la fréquence, les animaux risquent de développer des pathologies graves pouvant entraîner la mort.

ONE VOICE

Panthères de Chine Si la taille de l'enclos semble correcte, on constate cependant qu'il est vide de tout aménagement, donc de toute stimulation, ce qui explique le comportement stéréotypé des animaux. La vidéo prise par notre enquêteur montre clairement qu'un des deux individus est dégriffé, ce qui est formellement interdit par la loi française et considéré comme un acte de cruauté.

ONE VOICE

Guépard Un jeune guépard est enfermé dans une cage maintenue dans l'obscurité en dehors de la présence du dresseur. La cage est vide et ne contient aucune zone où se réfugier pour se cacher, ce qui provoque un stress énorme chez des animaux discrets comme les félins.

ONE VOICE

ONE VOICE

NUL ESPOIR DE BIEN-ÊTRE POUR CES ANIMAUX OUBLIÉS DES LOIS...

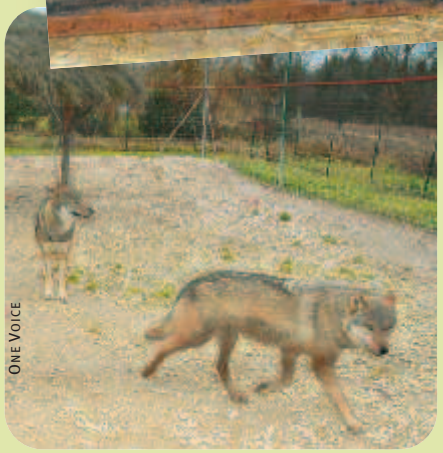
ONE VOICE

Loups Deux enclos extérieurs abritent des loups récemment utilisés pour la télévision. Les enclos sont de taille raisonnable mais ne sont pas aménagés de façon à ce que les loups puissent adopter leurs comportements naturels (s'abriter, se coucher, marquer). Le chemin tracé par leurs nombreux va-et-vient en périphérie de l'enclos révèle la présence de comportements stéréotypés. Ces comportements peuvent être renforcés par le stress d'une cohabitation forcée entre deux individus qui n'ont aucune possibilité de s'éviter dans cet enclos vide. Une agressivité exacerbée est souvent observée dans cette situation et peut entraîner de graves blessures.

Rottweilers Deux rottweilers sont enfermés dans des cages extérieures. Ces animaux ont développé une agressivité due à leur confinement.

ONE VOICE

ONE VOICE

Malinois Contrairement aux rottweilers, le malinois est enfermé dans l'obscurité et, au moment de notre visite, dans un sabot destiné au transport des fauves. L'absence de cycle lumineux a des conséquences sur les rythmes biologiques et physiologiques de l'organisme et donc des effets directs sur l'apparition de pathologies.

ONE VOICE

Chats Une vingtaine de chats sont amassés dans un enclos jonché d'excréments. Certains sont en mauvais état physique et tous manifestent une détresse due aux conditions de détention. Couchés à même le sol, aucun élément ne leur permet de grimper, se cacher ou d'enfouir leurs excréments.

ABSENCE DE RÉGLEMENTATION

Alors que les zoos sont soumis à une législation très stricte sur les installations et le bien-être des animaux (arrêté du 25 mars 2004), il n'existe aucune loi en faveur de ceux détenus par des dresseurs. Face au manque de volonté du gouvernement de faire progresser leur cause, c'est sans illusion que One Voice a déposé plainte contre ce dresseur.

Les résultats de cette enquête sont malheureusement d'une grande banalité. La majorité des animaux victimes de l'industrie du spectacle subit les mêmes mauvais traitements ; ils sont utilisés comme des objets que l'on sort le temps d'amuser une audience mal informée. Il est donc impératif de renforcer l'information auprès du public afin qu'il ne demeure pas complice malgré lui des actes de cruauté liés aux spectacles mettant en scène les animaux.

CONTRE LE DRESSAGE SOUS TOUTES SES FORMES

One Voice est fermement opposée à toute forme de dressage, qu'il concerne des animaux sauvages ou familiers. Il est immoral et cruel d'obliger des animaux à travailler et à réaliser des comportements contre nature et douloureux. Elle demande donc l'interdiction du dressage de tous les animaux, comme c'est le cas en Inde où il est considéré comme un acte de cruauté sanctionné par la loi. ■

Morsures de chiens : pas de hasard

LES PARENTS NE DOIVENT JAMAIS LAISSER LES ENFANTS SANS SURVEILLANCE.

QUAND IL Y A MORSURE, LE CHIEN EST SOUVENT DÉSIGNÉ COUPABLE, VOIRE CATALOGUÉ « CHIEN MÉCHANT ». POUR LUI, PEU DE PERSPECTIVES, SI CE N'EST L'ABANDON OU L'EUTHANASIE – SOLUTION QUE SEMBLENT PRIVILÉGIER LES DERNIÈRES MESURES LÉGISLATIVES. D'AUTRES HUMAINS DÉCIDENT QU'ILS DOIVENT S'ACCOMMODER DE CE CHIEN « HARGNEUX », SANS CHERCHER D'AUTRE EXPLICATION À CE PROBLÈME DE COMPORTEMENT. POURTANT, UNE MORSURE N'ARRIVE JAMAIS PAR HASARD...

Rituel d'agression et morsure inhibée

Chez un chien équilibré, correctement sociabilisé, une morsure est en général précédée d'un rituel d'intimidation. Un chien peut mordre pour de multiples raisons : par peur, pour protéger sa nourriture, son territoire ou son statut social, en réponse à une agression... Mais la morsure est le dernier recours. Avant il y a des grognements, il montre les dents, son poil se hérisse et si, malgré toutes ces mises en garde, l'humain (ou le chien) persiste dans son comportement, il y a morsure. Là encore, la morsure est ritualisée. Elle est d'abord légère, c'est un avertissement (qui peut malgré tout laisser des traces sur notre peau nue d'humain). Elle est plus forte ensuite, si la situation n'évolue pas dans le sens attendu. C'est la chienne qui apprend à ses chiots l'inhibition de morsure, c'est-à-dire le contrôle de la force de la morsure.

Des morsures évitables

Quelle que soit la race du chien, un conflit ouvert ne sert jamais à rien. L'humain ne doit pas s'imposer par la force. C'est parce qu'ils insistent que des humains se font mordre. Si le chien grogne ou semble ne pas vouloir coopérer, quelle que soit la situation, il ne faut pas insister. S'il s'est réfugié sous la table parce qu'il a peur de l'orage, vouloir à tout prix l'en faire sortir peut aboutir à une morsure. De la même façon, que voit un chien quand un enfant court vers lui et tente de l'enlacer ? Une agression physique... Même un chien équilibré peut mordre dans cette situation, car c'est pour lui de la légitime défense ! Ces circonstances, où le chien se comporte en chien, où il dit en langage chien « arrêtez sinon je mords ! » et où l'humain n'arrête pas, sont de celles où un peu de bon sens suffirait à éviter les points de suture...

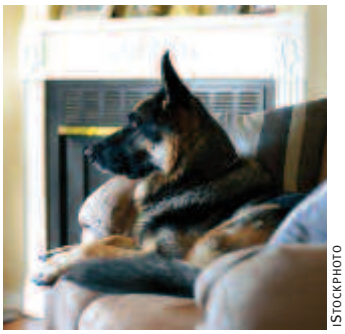

ISTOCKPHOTO

Quand l'éducation est en cause

Il est préférable, pour la plupart de nos compagnons canins, d'apprendre dès le plus jeune âge à ne pas grogner ni mordre. Il ne s'agit bien sûr pas de les empêcher de s'exprimer, mais de leur enseigner à manifester leur mécontentement autrement. On en verra l'utilité en cas de soin douloureux ! Le respect mutuel que doivent se témoigner chiens et humains – enfants compris – au sein de la « meute familiale » est essentiel. Chacun y a sa place qui doit être clairement établie. Le chien, par exemple, n'a pas à s'immiscer dans l'éducation des enfants. Il les réprimanderait comme des chiots mais avec des conséquences beaucoup plus graves... Un enfant qui joue en faisant trop de bruit, qui s'approche de lui alors qu'il dort, ou même simplement qui monte sur le canapé sont autant de situations anodines pour nous mais chargées de sens pour le chien...

Des morsures d'origine somatique

Il est possible aussi qu'un chien équilibré, éduqué comme il se doit, morde de manière récurrente. Blessé, ou intensément stressé, il peut s'en prendre à ses humains proches. Il existe aussi diverses pathologies dont la conséquence peut être l'apparition d'un comporte-

ONE VOICE

LES CHIOTS SONT VENDUS EN ANIMALERIE COMME DES OBJETS, EN DÉPIT DE LEURS BESOINS ET DE LEUR SENSIBILITÉ. LEUR ÉQUILIBRE MENTAL EST MIS EN DANGER.

MISSION ANIMAUX DOMESTIQUES « *VIVRE EN PAIX* »

Les animaux ne doivent pas être considérés comme des marchandises ou des instruments de production d'énergie affective (animaux familiers) et de production de leur propre chair (animaux destinés à l'abattoir). *Les animaux domestiques ont le droit de vivre en paix, une vie conforme à leur véritable nature.*

ment agressif. Une affection douloureuse (otite, arthrose...), des troubles de la vision, et même le vieillissement cérébral peuvent engendrer une telle modification du comportement canin. Un traitement approprié doit alors être rapidement envisagé.

Des élevages de chiens dangereux ?

Malheureusement, la dangerosité d'un chien, c'est-à-dire sa tendance à adopter un comportement agressif, ne résulte pas uniquement de son éducation. Elle peut également provenir des conditions d'élevage qu'il connaît étant chiot. S'il est séparé précocement de sa mère et s'il est tenu à l'écart des adultes, il ne pourra pas apprendre à se comporter en chien. L'inhibition de morsure ne sera pas acquise. De plus, pour se développer correctement, le chiot doit rencontrer d'autres chiens et d'autres espèces dont une diversité d'humains. S'il n'est pas correctement sociabilisé, il pourra, par peur, réagir de manière agressive dans une situation inconnue. Un chien qui n'a jamais rencontré d'enfants en bas âge pourra être très effrayé face à ces « créatures » instables sur leurs jambes, bruyantes et imprévisibles... Dès lors, qu'il s'agisse d'un chiot né chez un particulier ou un éleveur amateur qui ne connaissent pas parfaitement le développement canin, et pour l'ensemble des chiots vendus en animalerie, il est probable que des problèmes comportementaux tels que l'agressivité surviennent à l'âge adulte.

ISTOCKPHOTO

ISTOCKPHOTO

Les dangers du dressage

Dans certains milieux, il est recommandé aux propriétaires de certaines races de faire du dressage. Les malinois par exemple seraient prédisposés pour le « ring » dont ils auraient besoin pour canaliser leur énergie. Le problème est équivalent avec les chiens des vigiles et autres chiens de garde. On désapprend à ces chiens l'inhibition de morsure. C'est-à-dire qu'on les conditionne pour attaquer et pour mordre sur commande. Il peut s'agir de garder un objet (ou un lieu), ce qui signifie empêcher quiconque d'en approcher. Il n'est pas difficile d'imaginer les conséquences possibles... Quand on apprend à des chiens à mordre – et à mordre fort ! – on ne peut pas s'étonner qu'un jour il y ait un drame ! Ce type d'activité se fait non seulement en dépit du bon sens mais également au détriment du bien-être du chien, quoi qu'en disent les spécialistes de ces types de « jeux ». Ces chiens sont rendus dangereux. Ils ne se comportent plus en chiens parce que certains humains ne savent pas faire la différence entre éducation et dressage. ■

ISTOCKPHOTO

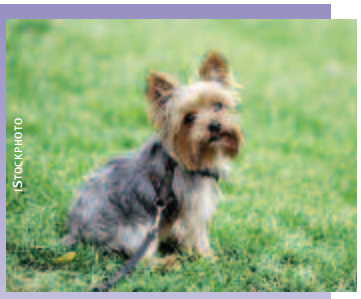

ISTOCKPHOTO

LA TAILLE DE LA MÂCHOIRE, LA PUISSANCE DU CHIEN RENDENT LA MORSURE PLUS OU MOINS DANGEREUSE, PAS PLUS OU MOINS PROBABLE...

Depuis toujours, l'association humain/chien ne se fait pas sans heurts. Il y a des accidents, parfois graves, voire même mortels. Comprendre ce qui peut les provoquer constitue un premier pas essentiel pour les éviter ; interdire les pratiques qui y conduisent, un devoir moral. Les chiens ne sont pas des machines à tuer.

Grenelle des animaux : beaucoup de bruit pour rien

Dès le départ, One Voice a refusé de s'associer à la demande des associations d'un Grenelle des animaux. Pourquoi ?

One Voice

One Voice

Aucune souffrance n'est acceptable. Tous les animaux doivent bénéficier de la même protection.

One Voice refuse les exceptions au nom d'une pseudo-science !

One Voice

Les « mesurettes »

Organisées de mars à juin, ces rencontres sont censées agir pour le bien-être des animaux en France. Les résultats du Grenelle de l'environnement, pourtant beaucoup plus médiatisé, ne font qu'asseoir notre position. Des « mesurettes » seront prises pour faire plaisir au public et endormir sa vigilance et ses revendications sur la condition animale. Par exemple…

La corrida interdite aux moins de 16 ans ? Une bonne chose en soi. Mais la corrida sera-t-elle interdite pour autant lorsque la volonté de l'État de ne pas toucher aux traditions est clairement affichée ? La lutte contre le trafic ? Le problème de la commercialisation de millions d'animaux, ne provenant pas des pays de l'Est, qui souffrent et s'étiolent dans les animaleries, sera-t-il énergiquement traité ?

Les vraies questions évitées

Le programme du Grenelle des animaux détourne soigneusement les questions les plus délicates. Trois groupes de réflexion ont été mis en place, portant sur le statut de l'animal, l'animal dans la ville et l'animal dans les activités économiques. Malheureusement, et comme on pouvait s'y attendre, il n'y aura débat que dans le titre. La présentation du Grenelle est claire.

D'emblée, elle pose que le bien-être doit être conciliable avec le patrimoine culturel et religieux et le développement économique. En d'autres termes, les véritables questions telles que celles du foie gras, de l'expérimentation animale, des abattages rituels et même de l'élevage industriel ne seront pas remises en cause !

One Voice

L'animal « objet d'expérience »

Dans le débat sur le statut de l'animal, une catégorie est particulièrement choquante. Ainsi, il est admis d'office qu'au même titre qu'il y a des animaux domestiques, de compagnie ou sauvages, il y a des animaux dont la nature est d'être « utilisés en expérimentation ». Il y a là plus qu'un problème de terminologie ! La question concernant l'utilisation des animaux par les laboratoires est alors complètement écartée puisque présentée comme allant de soi ! Or One Voice dénonce la politique de la France à l'égard de l'expérimentation animale, qui se refuse à évoluer et à suivre les directives européennes ! (voir p. 2/3). Elle mène campagne également contre la réglementation existante qui a deux poids deux mesures. Il n'y a pas des animaux de compagnie d'un côté et de laboratoire de l'autre. Le chien est le même, sa sensibilité aussi, qu'il soit au coin du feu ou sur la table de vivisection…

ONE VOICE

DES PROTAGONISTES DE CHOIX !

Le choix de certains protagonistes laisse également sans voix. Ainsi, pour animer le débat ayant pour thème la place de l'animal dans les activités économiques, on trouve le président du groupe chasse au Parlement, fervent défenseur de l'industrie du foie gras et aux prises de position discutables sur l'élevage industriel… À ses côtés, le président de l'Académie vétérinaire de France, auteur d'un rapport visant le remplacement du terme de bien-être par la notion de bientraitance… Comment alors un débat serait-il possible ? On mentionnera également, parmi les participants, l'INRA, le CNRS, le GIRCOR (regroupement de scientifiques utilisant des animaux) et la FNSEA (exploitants agricoles) dans le groupe de travail sur le statut de l'animal, Handichiens et la SACPA (capture d'animaux) dans celui sur l'animal dans la ville…

ONE VOICE

LES FONDEMENTS DE L'ÉLEVAGE INDUSTRIEL NE SERONT PAS REMIS EN QUESTION !

ONE VOICE

L'ANIMAL EXPLOITÉ

Le groupe ayant pour thème l'exploitation de l'animal dans les activités économiques est sans nul doute celui qui devrait aborder les questions les plus problématiques, telles que l'utilisation des animaux dans les spectacles ou encore l'élevage industriel. Outre ses animateurs qui, comme on l'a vu, sont parties prenantes, la thématique de ce groupe est loin d'être pertinente et n'abordera pas le cœur des problèmes. En effet, son objectif déclaré est de trouver un moyen d'appliquer la réglementation déjà existante ! Il paraît impensable que, dans notre pays, des tables rondes soient organisées pour tenter de faire appliquer la loi !

ONE VOICE

LES VRAIES QUESTIONS

C'est tout le système qui doit être repensé. Il faut faire sauter les verrous des traditions lorsqu'elles sont barbares. Théodore Monod, notre parrain, a combattu pour cela toute sa vie.

Les vraies questions, celles que pose One Voice, sont écartées : l'esclavage – il n'y a pas d'autre mot – des animaux dans les cirques ou les conséquences de l'élevage industriel sur le bien-être des animaux, la santé du consommateur et l'environnement…

La question ne sera pas posée du bien-fondé de la souffrance engendrée par le gavage afin d'obtenir du foie gras, car c'est le patrimoine gastronomique…

Rien non plus – et certainement encore moins – pour ceux qui aiment tuer le dimanche des animaux qu'ils ont eux-mêmes relâchés. Les chasseurs sont étiquetés gestionnaires.

RESTONS ÉVEILLÉS !

Le plus grand risque de ces réunions n'est-il pas d'endormir la vigilance et les revendications des défenseurs des animaux ? Ces réunions ne pourraient-elles pas laisser croire que ceux qui nous gouvernent ne sont plus dépendants des lobbies pharmaceutiques, chimiques, agricoles et cynégétiques ? One Voice ne lâche pas prise et intensifie son combat pour que notre comportement moral vis-à-vis des animaux soit profondément et durablement modifié. Prenons les choses en main. Chaque jour, à travers nos choix de consommation, nous changeons les choses. Ensemble, nous avons ce pouvoir. Faisons entendre la voix des animaux, sans compromission ! ■

LE GAVAGE, PRATIQUE CRUELLE, PROTÉGÉ AU TITRE DE PATRIMOINE GASTRONOMIQUE ?

ONE VOICE
BP 41 - 67065 STRASBOURG Cedex
Tél. 03 88 35 67 30 - Fax 03 88 35 55 18

Noé N°50 MAI 2008

Directrice de publication : MURIEL ARNAL
Directrice de la rédaction : MARITÉ MORALES
Comité de rédaction : MURIEL ARNAL, MARITÉ MORALES, AMERINA GUBLIN-DIQUÉLOU, ÉRIC JANSSEN, LORRAINE COLLARD, CAROL MCKENNA et JULIA DE QUEIROS

Imprimeur : GRAPH 2000
Maquette : ZAOS (RENÉ GONZALEZ)
Dépôt légal : 2e trimestre 2008
Numéro d'ISSN : 1767-882 X
Numéro de commission paritaire : CPPAP 0908 G 83859

15 août à Nantes de 13 h à 14 h

Venez relayer la Flamme de la non-violence

pour les humains et les animaux,
en Chine, au Tibet et partout dans le monde

Le dalaï-lama donne une conférence publique sur la paix universelle, le 15 août à Nantes. Son passage est inespéré. One Voice se mobilise. Nous devons manifester aux yeux du monde notre soutien aux valeurs de paix et de non-violence pour tous les êtres vivants.

Ce jour-là, One Voice allumera la flamme de la non-violence et organisera son passage à travers les manifestants. Nous appelons les militantes et les militants, toutes causes confondues, à venir relayer cette flamme, élargissant et renforçant ainsi le front de la paix.

Téléphonez au 02 51 83 18 10, entre le 1er et le 18 juillet, pour connaître le lieu de la manifestation. Venez nombreux avec un bandeau blanc sur lequel est écrit « non-violence ».

Merci infiniment.

Une première

Le soutien de notre demande d'une législation de protection animale en Chine a été massif. Notre vidéo et notre reportage photo ont été relayés (Internet, TV, magazines) en Afrique du Sud, en Australie, en Grande-Bretagne, en Suède, en Norvège, au Danemark, en Espagne et, dans une moindre mesure, en France. Les jeux Olympiques seront l'occasion de faire à nouveau parler du sort des animaux en Chine.

Censure sur *YouTube*, mais...

Notre site fait toujours partie des sites censurés en Chine et la vidéo sur les chiens, mise sur le site de vidéos YouTube a été censurée au bout de 24 heures. Néanmoins, la vidéo circule grâce aux personnes ayant découvert l'investigation sur le sort des animaux dans ce pays.

ONE VOICE
SIÈGE SOCIAL : BP 41 - 67065 Strasbourg
DÉPARTEMENT ADMINISTRATIF ET MISSIONS :
BP 810-01 - 44810 Héric
Tél. 02 51 83 18 10 • Fax 02 51 83 18 18
www.onevoice-ear.org • e-mail : *info@onevoice-ear.org*